



Montants FEADER alloués aux projets dans le GAL Cœur des Hauts-de-France (Mesure 19.2)



Porteurs de projet publics/privés dans le GAL Cœur des Hauts-de-France (Mesure 19.2)



Thématiques des projets mis en place dans le GAL Cœur des Hauts-de-France (Mesure 19.2)



FICHE-ACTION	NOMBRE DE PROJETS	THEMATIQUE	MONTANT FEADER PREVU (2016)	MONTANT FEADER AFFECTE	PROGRAMME	CONSOMMATION	PAYE
1	9	Valorisation des activités touristiques	328 000€	558 000€ (+230 000 €)	457 940,11€	82,07%	0€
2	9	Promotion/attractivité du patrimoine	421 000€	421 000€	193 023,75€	45,85%	127 321,84€
3	2	Offre de services à la population	215 000€	170 000€	55 822€	32,84%	0€
4	1	Communication, promotion	185 000€	100 000€ (-85 000€)	0€	0%	0€
5	0	Coopération	80 000€	80 000€	5 626,40€	0%	0€
6	0	Evaluation	70 000€	0€ (-70 000€)	0€	0%	0€
7	1	Animation	301 000€	271 000€ (-30 000€)	116 577,17€	43,02%	56 044,84€
TOTAL DE L'ENVELOPEMENT				1 600 000€	TOTAL CONSOMME		823 363,03€
MESURE	ENVELOPPE FEADER	Etat	Région	Département	Autre Maîtrise d'Ouvrage public	Total contreparties nationales	TOTAL
19.2	1 149 000€	96 500€	48 000€	86 000€	56 750€	287 250€	1 436 250€
19.3	80 000€	0€	0€	0€	20 000€	20 000€	100 000€
19.4	371 000€	0€	0€	0€	92 750€	92 750€	463 750€

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU QUESTIONNAIRE 10 répondants

Thématique des projets soutenus

- Développement touristique et/ou culturel: 7
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager: 3

Qualification de la procédure de demande de subvention pour solliciter les fonds du programme LEADER selon porteurs de projets

- Très satisfaisante: 2
- Assez satisfaisante: 7
- Peu satisfaisante: 1

Attentes en matières de soutien vis-à-vis du programme LEADER

- Moyens financiers: 10
- Expertise technique: 2
- Label, reconnaissance: 2
- Appui méthodologique: 2
- Réseau d'acteurs et de contacts: 2

Qualification du suivi du projet par le GAL selon les porteurs de projets

- Très satisfaisant: 7
- Assez satisfaisant: 3

Comment avez-vous entendu parler du programme LEADER ?

- Par le PETR/Pays: 9
- Par les médias traditionnels...: 1

Avant la programmation 2014-2020, le porteur avait déjà sollicité le dispositif LEADER

- Oui: 4
- Non: 6

Le porteur a bénéficié d'un accompagnement pour le montage de son dossier de subvention

- Oui: 9
- Non: 1

Dans l'éventualité d'une future programmation LEADER le porteur serait prêt à solliciter à nouveau le Programme LEADER

- Oui: 9
- Non: 1

Le porteur a connaissance d'autres porteurs de projets avec lesquels son projet entre en résonance

- Oui: 1
- Non: 9

100%

De porteurs de projets très satisfaits sur l'accompagnement administratif et technique

Carte d'identité de la structure porteuse du GAL



1 024 km²



66 631 habitants



65 habitants / km²



— Résumé des caractéristiques du territoire —

Constitué en Pays en 2007 puis en Syndicat mixte en 2012, il s'est progressivement doté d'outils de gestion et de coordination de ses politiques (composées de 3 axes : développement économique - tourisme / aménagement du territoire / culture), parmi lesquels une charte de territoire et un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de finalisation. Parallèlement, un office du tourisme s'est constitué. Le Pays possède une expérience de la pratique Leader puisqu'il a bénéficié de la programmation 2007-2013 autour de la structuration de la destination touristique Haute-Somme. Ces éléments permettent au Pays de prétendre au statut de territoire organisé et appellent à continuer à investir dans le développement de son potentiel endogène.

— Stratégie Locale de Développement —

Des loisirs et services pour tous : un levier d'ouverture du territoire et de cohésion sociale

- FICHE-ACTION**
1. Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus
 2. Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire
 3. Proposer des services créant ou renforçant le lien social
 4. Communication, promotion, sensibilisation

— Comité de Programmation —



26 membres privés



20 membres publics



— Quelques retours des entretiens —

- « LEADER permet de porter des projets plus structurants pour le territoire »
- « Une évaluation à mi-parcours qui active une nouvelle articulation entre les 3 territoires »
- « Une diversité de projets soutenus avec un suivi efficace, les porteurs disposent d'un encadrement technique »
- « Avec LEADER, il faut conserver une articulation sur les territoires picards et travailler de manière collective »



Atouts

- Espace de rencontre pour acteurs privés
- Stabilité / pérennité du dispositif qui rassure/donne un cadre aux porteurs
- Synergie dans le portage des politiques publiques
- PETR qui dispose d'une meilleure culture des dispositifs à solliciter dans le cadre du développement territorial
- Meilleure visibilité des petites structures ayant sollicité LEADER
- Donne un cadre supplémentaire de rencontre entre acteurs locaux (institutionnels, structures privées)
- Existence de trois comités de sélection de projet (technique, audition et programmation)
- Articulation contrat de ruralité-LEADER-Pays d'art et d'histoire
- Faible turnover des équipes,



Faiblesses

- Manque d'articulation entre les EPCI du GAL
- Difficulté à trouver des cofinancements publics
- Contrainte et lourdeurs administratives
- Dispositif qui nécessite un fort besoin en ingénierie humaine
- Manque de diversité dans les acteurs qui sollicitent LEADER
- Des entreprises privées qui ne sollicitent pas LEADER par choix
- Faible sélectivité des projets
- Lourdeur administrative
- Retards importants dans les paiements
- Des projets qui parfois ne rapportent "rien" en termes d'emplois et d'activités économiques
- Fort besoin en ingénierie humaine et en moyens techniques pour des montants financiers peu conséquents



Opportunités

- Territoire qui dispose de nombre de dispositifs contractuels (Contrat de Ruralité, Label d'Art et d'Histoire)
- Canal Seine Nord Europe prévu pour fin 2019, avec la possibilité d'y articuler des projets LEADER



Menaces

- Fonctionnement en silo
- Perte de la spécificité territoriale picarde avec la fusion des régions
- Mauvaise lisibilité de LEADER qui continue d'empêcher certains porteurs de projets de solliciter le dispositif
- Manque de transversalité qui empêche de « faire territoire »
- Manque de priorisation et de redéfinition des orientations stratégiques pour la future programmation LEADER



- S'inspirer de la gouvernance multipartenaires des ITI (Investissement Territorial Intégré), aide européenne en faveur du développement des territoires urbains, en articulation avec la Politique de la Ville) notamment entre acteurs publics
- Intégrer dans la grille d'évaluation des projets du Comité de Programmation une prépondérance au critère du développement économique (soutien à l'emploi)
- Améliorer la communication du dispositif sur l'ensemble du territoire et en particulier vers les petites structures privées pour lutter contre le non-recours et l'effet « ce n'est pas pour moi »
- Faciliter l'accessibilité de LEADER aux petits porteurs de projets
- Donner davantage de temps aux porteurs pour présenter leur projet en Comité de Programmation
- Faciliter les retours des porteurs de projets pour améliorer la communication et l'efficacité de LEADER

